

FRB/NH/sv
D(2024)31806

CONFIDENTIEL

M. Bernd LANGE
Président
Conférence des présidents des commissions

Objet: Évaluation de M^{me} Jessika Roswall, commissaire désignée à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive

Monsieur le Président,

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI), conformément à l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, a procédé à une audition publique de confirmation le 5 novembre 2024 avec M^{me} Jessika Roswall, commissaire désignée, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera chargée de l'environnement, de la résilience en matière d'eau et de l'économie circulaire compétitive

Le 16 octobre 2024, la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 3 de son annexe VII, reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts financiers de M^{me} Jessika Roswall.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites à la commissaire désignée. Ma commission a pris acte que M^{me} Roswall a répondu auxdites questions et qu'elle a traité les priorités indiquées de manière satisfaisante.

Le déroulement de l'audition de confirmation est décrit dans le compte rendu in extenso de la procédure.

Sur la base des réponses des députés présents lors de l'audition de confirmation, ainsi que des observations formulées par les coordinateurs de ma commission, qui se sont réunis à huis clos après l'audition de confirmation sous ma présidence, je donne par la présente l'évaluation suivante.

La commissaire désignée Jessika Roswall a démontré de façon satisfaisante ses qualifications personnelles, son engagement européen et sa compétence dans le domaine de la politique environnementale. Au cours de l'audition de confirmation, M^{me} Roswall a pris des engagements concrets quant à ses futures actions, ce que traduit le compte rendu.

Il ressort de cette audition de confirmation que la commissaire désignée a donné une impression convaincante.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs de la commission ENVI représentant une vaste majorité d'au moins deux tiers des membres de la commission appartenant à un groupe politique ont approuvé l'appréciation que M^{me} Jessika Roswall, commissaire désignée, possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Au cours de la réunion d'évaluation, les coordinateurs des groupes P/E, The Left et ESN ont demandé d'intégrer des opinions minoritaires, qui figurent à l'annexe I.

Les avis des commissions invitées à participer à l'audition de confirmation figurent à l'annexe II.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Antonio DECARO

Copie à:

- Anna CAVAZZINI, présidente de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs
- Boris BUDKA, président de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie
- Veronica VRECIKOVÁ, présidente de la commission de l'agriculture et du développement rural

Annexe I

Opinions minoritaires

Annexe II

Avis des commissions invitées

Annexe I - Opinions minoritaires Évaluation de la commissaire désignée Jessika Roswall

PfE

Le groupe Patriotes pour l'Europe ne peut soutenir M^{me} Roswall, commissaire désignée à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive. Ses réponses aux questions posées par le groupe Patriotes pour l'Europe étaient vagues et peu satisfaisantes. En particulier, elle donnera la priorité à l'application et à la mise en œuvre de tous les textes législatifs déjà adoptés dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, refusant ainsi d'en envisager la révision. Elle fera avancer la pleine mise en œuvre, en temps et en heure, de nombreux textes législatifs aux répercussions négatives pour nos citoyens, nos entreprises et nos agriculteurs, dont le règlement sur la restauration de la nature et le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages. Il apparaît clairement qu'elle poursuivra les politiques écologiques idéologiques vivement critiquées par les citoyens de l'Union.

LEFT

La candidate n'a pas fait montre des qualifications personnelles ou d'une expérience suffisantes pour ce portefeuille, ni de sa compréhension des enjeux inhérents à cette fonction. En outre, les priorités définies par la commissaire désignée ne permettront pas de faire face de façon appropriée à la triple crise planétaire, et pourraient même faire prendre la mauvaise direction à l'Union. Par ailleurs, le bilan de M^{me} Roswall en tant que ministre en Suède fait d'elle une piètre candidate pour le portefeuille de commissaire à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive. En effet, le gouvernement suédois, dont elle a été membre, a constamment manqué aux objectifs climatiques de l'Union, tout en réduisant les fonds alloués à la lutte contre les changements climatiques. Ce gouvernement a tenté de retarder le pacte vert pour l'Europe et de lui faire perdre sa substance. Il s'est ainsi opposé aux règlements européens sur la restauration de la nature et sur la déforestation. La candidate a témoigné d'un intérêt limité voire inexistant concernant la révision à la hausse des ambitions ou l'adoption d'un plan d'action renforcé et mieux adapté pour réagir à la crise à laquelle nous sommes confrontés.

ESN

Le groupe ESN ne peut soutenir M^{me} Roswall malgré les propos satisfaisants qu'elle a tenus, par exemple en mettant en avant l'importance de la compétitivité, qui ne doit pas être négligée lorsque des mesures de protection de l'environnement sont prises, ou la nécessité de réduire les obstacles bureaucratiques. Cependant, M^{me} Roswall, à l'instar de M^{me} von der Leyen, souhaite maintenir le pacte vert pour l'Europe et donc poursuivre la «politique climatique» tout en favorisant la compétitivité. Or une telle chose est impossible. De plus, M^{me} Roswall ne semble pas avoir de position ferme concernant le problème des loups. Les citoyens des zones rurales, les agriculteurs et les éleveurs resteront seuls avec leurs peurs et leurs inquiétudes. En outre, la directive sur la qualité de l'air, récemment durcie, est encore insuffisante à ses yeux, ce qui se traduira par de nouvelles restrictions de circulation dans les grandes villes européennes. Enfin, M^{me} Roswall, tout comme M^{me} von der Leyen, estime que les problèmes environnementaux devraient être résolus en premier lieu à l'échelle de l'Union, ce qui est contraire au principe de subsidiarité. En somme, pour les raisons précitées, le groupe ESN ne peut soutenir M^{me} Roswall et rejette donc sa candidature.

SD/SM/ZR/es
D(2024)33000

CONFIDENTIEL

Destinataire:

M. Antonio Decaro, président de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI)

Avis de la commission IMCO en tant que commission invitée à l'audition de confirmation de la commissaire désignée Jessika Roswall

Monsieur le Président,

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) a été invitée à l'audition de confirmation de la commissaire désignée Jessika Roswall devant la commission ENVI, qui a eu lieu le 5 novembre 2024.

La commission IMCO considère que la commissaire désignée possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans les domaines de l'environnement, de la résilience en matière d'eau et de l'économie circulaire compétitive, en ce qui concerne son portefeuille, qui relèvent dans une large mesure de la compétence de la commission IMCO, à savoir le marché unique pour les déchets, les matières premières secondaires et les produits recyclés.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs de la commission IMCO représentant une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Anna Cavazzini
Présidente de la commission IMCO

Copie à: Unité de la coordination des commissions et de la programmation législative (Coordleg)

CONFIDENTIEL

M. Antonio Decaro
Président
Commission de l'environnement, de
la santé publique et de la sécurité
alimentaire

Réf.: D (2024) 32294

Objet: Avis de la commission ITRE concernant l'évaluation de M^{me} Jessika Roswall, commissaire désignée à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive

Monsieur le Président,

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE), invitée à l'audition de confirmation de Jessika Roswall, commissaire désignée, qui s'est déroulée le 5 novembre 2024, estime que la commissaire désignée est qualifiée pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Elena DONAZZAN
Vice-présidente de la commission ITRE

Antonio Decaro
Président de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire
ASP 15G306
Bruxelles

CONFIDENTIEL

IPOL-COM-AGRI D (2024) 32740

Monsieur le Président,

Le 5 novembre, la commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI) a été invitée à participer à l'audition de confirmation de M^{me} Jessika Roswall, commissaire désignée à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive. Cette audition était organisée par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

Il ressort de l'audition, ainsi que des réponses précédemment apportées aux questions avec demande de réponse écrite, que M^{me} Roswall est en mesure d'assumer les responsabilités liées au travail de la commission AGRI qui lui seraient confiées.

Par conséquent, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à son annexe VII, les coordinateurs de la commission AGRI, représentant une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique, ont approuvé l'appréciation que M^{me} Jessika Roswall, commissaire désignée à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive, possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées relevant de la compétence de la commission AGRI.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Veronika Vrecionová

Copie à: M. Bernd Lange, président de la Conférence des présidents des commissions